

A. D'OIHENART HISTORIEN: ASPECTS DE SON PROFIL SOCIAL, POLITIQUE, CULTUREL

Manex GOIHENETXE

Etudier une oeuvre historiographique consiste aussi à connaître l'historien dans tout son environnement humain, social. Le milieu humaniste, érudit, auquel a pu appartenir A. d'Oihenart peut éclairer certains aspects de la *Notitia* et de la démarche historiographique de son auteur. Nous avons tenté d'interroger les sources et les documents sur trois facettes de la vie et de l'oeuvre d'A. Oihenart perçu en tant que robin, navarriste et libertin.

1. LE ROBIN

Après la période d'instabilité de la fin du XVI^e siècle, les guerres de religion, la crise dynastique suscitée par la mort de Henri III de France¹, les remous provoqués par l'Edit d'Union de 1620², A. d'Oihenart participe à la redéfinition de l'Etat et de la Monarchie.

Descendant de la bourgeoisie foncière et marchande de Mauléon qui accéda aux offices de la magistrature³, ayant obtenu par mariage avec Jeanne d'Erdoy, à défaut d'un réel titre nobiliaire, le droit de siéger aux Etats de

¹ Après la fin de la dynastie des Valois, les prétendants au trône de France ne manquent pas: Henri III de Navarre pouvait y prétendre de jure, mais avait l'hostilité des catholiques; Philippe II d'Espagne, depuis son mariage avec Elisabeth de France, aspirait à cette couronne pour sa fille; la Ligue essaya de faire du cardinal de Bourbon le roi Charles X.

² Depuis l'accession de Henri III de Navarre au trône de France, la question du statut juridique de la Navarre suscita une abondante polémique qui trouva sa conclusion dans un premier temps avec l'Edit d'Union de 1620 par lequel la Basse-Navarre, comme le Béarn d'ailleurs, était considérée par le droit public français comme domaine privé de Henri III de Navarre devenu Henri IV de France. Voir à la Bibliothèque nationale le Fonds français n° 16674, F° 9-16, 18-28, 30-34, 37-45, 46 53, 56, 62-74: ces documents nous permettent de suivre l'évolution des perspectives quant au statut juridique de la Navarre.

³ Pour la biographie, nous renvoyons à J. de Jaurgain, *Arnaud d'Oihenart et sa famille*, Paris, Champion, 1885 et J.M. Larre, «Arnaud d'Oihenart. Chronologie sommaire», *Bulletin du Musée Basque*, n° 133, 1er semestre 1992, p. 3-8.

Navarre sur le rang de la noblesse⁴, il fut chargé de nombreuses missions par le tiers état de Soule, les Etats de Navarre, mais aussi par le roi de France pour régler les litiges entre communautés riveraines le long de l'actuelle frontière franco-espagnole⁵.

Faisant partie de la génération montante des années 1600-1620⁶, A. d'Oihenart n'est pas une exception, mais représente la normalité, qui est celle des officiers et des magistrats issus du mouvement humaniste, celle de la nouvelle noblesse de robe chargée d'assurer la cohésion sociale, la pureté doctrinale et surtout la construction de l'Etat monarchique. De ce point de vue, toutes les cours souveraines en sont pourvues au XVIe siècle. Cette normalité est celle de l'élite nobiliaire que René Souriac, à propos du Comminges, définit comme «un groupe nombreux d'hommes de loi spécialisés dans les écritures»⁷ qui mit son talent et ses compétences au service des communautés —en Soule et Basse-Navarre pour A. d'Oihenart—, comme de l'administration monarchique. Cette noblesse, nouvelle⁸, disposait de moyens intellectuels pour infléchir le cours de l'histoire et pour exercer une influence sur le fonctionnement des institutions locales.

Certes, son activité scripturaire remarquable de polygraphe a été soulignée au cours de ce colloque. Mais elle n'est pas propre à l'auteur de la *Notitia* et des *Proverbes basques*, elle est le reflet de ce milieu robin, à la fois pénétré par les courants humanistes et armé par sa formation juridique. Ce n'est pas le fait du hasard si A. d'Oihenart fut au service du seigneur Antoine de Gramont que Jean Robert, dans la *Revue du XVIIe siècle*, définit comme un «grand seigneur cultivé»⁹. Serviteurs de la monarchie, les deux partageaient aussi le goût et la passion de la culture, des belles-lettres, de l'histoire.

⁴ Il est significatif que le titre le plus souvent porté par A. d'Oihenart aux Etats de Navarre fut «M. de Derdoy».

⁵ Voici quelques renseignements glanés dans les registres des Etats de Navarre: —1646, au sujet de l'érection du présidéal ou sénéchaussée de Navarre: «En la mesme assemblée les trois ordres desd. Estats chascun de son ordre ont depputé pour dresser lesd. Mémoires (...) et tous les ordres ont nommé pour les mesmes fins à Monsieur Doyhenart sieur de Gansoury» qui reçoit «en récompense des services faits au Royaume cens livres tournois» A. nat. K 1233, n° 84.

—1649: remboursement à «Doyhenart sieur de Gançoury (...) dix carraques pour voyages «aux frontières du Bastan dans le territoire de Baigorri» (...), «cinq carraques (...) pour lettres vers sa majesté». A. nat., K 1233, n° 86.

—1653: remboursement de «trente escus d'or», «pour les peines qu'il a prises pour les Estats depuis la dernière assemblée». A. nat., K 1234, n° 3.

⁶ Pour l'étude de sa période scolaire et universitaire, outre J. de Jaurgain et J.M. Larre (Op. cit.), on peut consulter aussi A. Communay, *Le Parlement de Bordeaux*, 1886.

⁷ René Souriac, *Le Comté de Comminges au milieu du XVIe siècle*, Paris, C.N.R.S., 1977, p. 220-221.

⁸ R. Souriac a défini (ibid.) avec précision les caractéristiques de cette noblesse nouvelle.

⁹ J. Robert, «La bibliothèque d'un grand seigneur en Gascogne au XVIIe siècle», *Revue du XVIIe siècle*, n° 117, année 1977, p. 56-59.

Et comme la deuxième partie de ce colloque se déroule en Basse-Navarre, érigée en royaume jusqu'en 1789, j'ai tenu à mettre en exergue le rôle joué par A. d'Oihenart dans le fonctionnement des institutions navarraises et dans la compilation des textes législatifs des Etats de Navarre. Cette activité a été peu soulignée par les chercheurs pour une simple raison: depuis son mariage avec la riche et noble veuve Jeanne d'Erdoy, il faut chercher les traces d'A. Oihenart aux noms de «Sieur Derdoy», «Sieur de Gansoury», «Cibits», maisons nobles appartenant à Jeanne d'Erdoy. Pour la même raison, personne n'a mentionné son rôle dans la rédaction du Recueil des Règlements des Etats de Navarre. C'est un aspect très important de sa vie. Car derrière le terme de «Recueil des Règlements»¹⁰ se cache l'oeuvre législative et réglementaire élaborée par les Etats de Navarre. Pour être bref, disons que ceux-ci, au cours de leur session annuelle, rédigeaient des «appuntamens» (requêtes, remontrances) qui, par approbation du lieutenant du roi, devenaient «établissements», synonymes de règlements ayant force de loi¹¹. Au cours du XVIIe siècle, les Etats de Navarre se livrèrent à un travail de compilation de tous ces textes qui fut confié à A. d'Oihenart. Il mourut même à cette tâche si l'on se rapporte à l'intervention que fit son fils aux Etats de Navarre en 1668:

«Monsieur de la Salle de Cibits a représenté aux Estats qu'en leur tenue de l'année (illisible) ils prièrent feu Monsieur de Derdoy son père de faire un recueil de tous les règlements des Estats lequel accepta volontiers ceste commission, travailla avec un soin particulier jusques à son décès pour effectuer à cest ouvrage, mais que l'ayant peu pas faire, et led. Sieur de La Salle ayant donné cognoissance aux Estats ils le desputtèrent pour l'achèvement du recueil, ce qu'il auroit fait avecq toute l'assiduité à luy possible mais comme c'est un travail très important et très avantageux pour le public, qu'il importe aux Estats de commettre quelques-uns des plus éclairés de leur corps pour l'examiner et voir s'il y a quelque chose à augmenter et à refaire»¹².

¹⁰ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C 1529 (Recueil de 1666), C 1532 (Recueil de 1691).

¹¹ Les actes officiels en Basse-Navarre étant rédigés en gascon jusqu'aux années 1620-1630, les termes «appuntamens», «établissements» étaient employés. Ces requêtes étaient présentées au lieutenant du roi. Les articles acceptés devenaient des «appuntamens obtenguts» ou «établissements», c'est-à-dire recevaient force de loi. Cette activité législative ou réglementaire des Etats fut supprimée en 1748: A. nat., K 1234, n 75: «Arrêt du conseil qui défend aux Etats de Navarre de faire des lois, statuts et réglemens».

¹² A. nat., K 1234, n 8, F 279-280. Le Recueil des Règlements de 1666 (A.D.P.A. C 1529) est d'ailleurs signé «Doihenart Lassalle, depputté desd. Estats». En 1666, A. d'Oihenart est encore vivant. Mais il semble que ce fut son fils Gabriel qui prit l'habitude de signer «Doihenart Lassalle». On peut donc avancer l'hypothèse que ce premier recueil fut commencé par A. d'Oihenart et achevé par son fils Gabriel. Celui-ci, dans la mesure où on se conforme aux indications des documents des A. nat. K 1234, non seulement poursuivit le travail de son père, mais entreprit la compilation d'un second recueil (A. nat. K 1234, n° 8, F° 285, 293):

2. LE NAVARRISTE

Dans le domaine de la pensée politique et historiographique, il prolonge le mouvement navarriste de ses prédécesseurs qui avaient pour nom Nicolas de Bordenave, Gabriel Chappuys, Pierre Olhagaray, André Favyn¹³.

A ce sujet, il faut souligner le contresens historique souvent commis par ce que nous pourrions appeler la littérature politique basque au sujet de l'historiographie navarriste. Celle-ci émergea dans les décennies qui suivirent l'annexion du royaume de Navarre par la Castille. Elle fut dominée par les prétentions des princes d'Albret détenteurs de la couronne de Navarre, puis par celles de la monarchie française à réclamer la Navarre contre la Castille. La nuance à saisir, pour éviter le contresens historique, c'est que, d'après cette historiographie navarriste, il y eut usurpation par la Castille à la double monarchie béarnaise puis française. A lire les auteurs précités, on s'aperçoit que leur champ de réflexion et surtout de démonstration, au-delà d'une chronique historique de la Navarre, répond au besoin d'une redéfinition étatique de la monarchie française, se transforme en apologie de cette même monarchie, en défense et illustration de la couronne de France. Le navarrisme, loin d'être un mouvement centrifuge à l'égard de la monarchie des Lys, rassemble autour de celle-ci, crée une dynamique de l'unité après les périodes de lutte et de controverses que connut le XVI^e siècle. A. Duchesne, dont A. Oihenart fut l'ami et le correspondant, illustre cet état d'esprit dans *Les Antiquités et Recherches* en présentant l'oeuvre unificatrice et pacificatrice de Henri IV¹⁴:

«A fait toute la France Françoisise et tous les François un corps vidé de ses mauvaises humeurs et rempli des esprits de concorde et d'obéissance (...) a par sa vaillance relevé le Temple de la Pais» (14).

Les incantations et les exhortations à l'unité lancées par P. de Lhostal, vice-chancelier de Navarre, dans *La Navarre en deuil* —«A l'union, François,

– F^o 285: «Les Estats ont depputé Monsieur de La Salle de Cibits pour presanter led. recueil au parlement affin de le faire enregistrer» (séance du 12 octobre 1668).

F^o 293: versement au cours de cette même session à «Monsieur de Lasalle de Cibits pour la faction du Recuil des Reglemens des Estats trois cens cinquante livres».

¹³ Nicolas de Bordenave, *Histoire de Navarre et de Béarn*, le manuscrit de 487 folios est en A.D.P.A. IJ 1012. Une édition partielle a été faite par P. Raymond, Paris, Renouard, 1873. L'édition critique de la partie médiévale a été assurée par V. Dubern (T.E.R., Bordeaux III, 1987, dactylographiée).

Gabriel Chappuys, *L'histoire du royaume de Navarre*, Paris, Nicolas Gilles, 1596. Pierre Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, Paris, David Douceur, 1609. André Favyn, *Histoire de Navarre*, Paris, L. Sonnius, 1612.

¹⁴ A. Duchesne, *Les Antiquités et recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de toute la France*, Paris, Daubin, 1609, p. 97-98.

à l'union»^{14bis} — ne sont que l'expression de cette dynamique d'unité à laquelle contribuèrent aussi les thèses navarristes, notamment sous le règne de Henri de Navarre devenu le «rendez-vous de tous les coeurs de ses peuples»^{14ter}.

A. d'Oihenart aussi mit ses compétences littéraires et historiques au service de ce qu'il appelle le «Droict du Roy au Royaume de Navarre», prolongeant au-delà des années 1620 le mouvement de l'historiographie navarriste qui connut son apogée fin XVI^e siècle, tout début XVII^e siècle, c'est-à-dire sous le règne de Henri III de Navarre devenu Henri IV de France.

Les premiers essais historiques d'A. d'Oihenart sont consacrés effectivement à la thèse de l'appartenance de la Navarre à la monarchie française. La Bibliothèque nationale conserve trois versions différentes d'un petit précis historique attribué à Oihenart et concernant l'usurpation de la Navarre¹⁵. Les folios 123-126 de la collection Dupuy, volume 598, renferment un texte imprimé en français de huit pages avec un long titre: «Extrait d'un traité non encores imprimé intitulé Navarra injuste rea, ac sive de Navarrae regno, contra jus fasque occupato expostulatio A.O.M. (Arnaldi Oihenartii Mauleonensis). Le même texte est reproduit en manuscrit dans les folios 127 à 136 mais l'écriture est de la main de Paul Dupuy, connu pour la recherche des titres sur «La Catalogne française où il est traité du droit que le Roy a sur les comtes de Barcelone, et de Roussillon et sur le reste des terres qui composent la Principauté de Catalogne»¹⁶. P. Dupuy, juriste né à Agen, historiographe du roi, fut selon l'expression même d'A. d'Oihenart «ma grande aide dans mes études»¹⁷. Ces documents constituent aussi une précieuse indication sur le sens et la signification des recherches historiographiques entreprises par A. d'Oihenart. On retrouve trace de l'utilisation de ses compétences, toujours au service de la thèse navarriste, dans les manuscrits 16674 du Fonds français. Les folios 265-272 portant le titre général de «Droict du Roy au Royaume de Navarre» rédigés de la main de Galland fils, maître des requêtes de la Maison de Navarre, sont une reprise de «Arnaud d'Oyhenard en sa notice sur la Guyenne»¹⁸. Les folios 317-322, toujours de la main d'A. Galland, fils, ont pour titre «Mémoire touchant l'usurpation de la Navarre par Mr Doyenart». On peut donc supposer que les deux précédents manuscrits furent utilisés par A. Galland pour la rédaction de ses *Mémoires pour l'histoire de la Navarre et de Flandre*¹⁹.

Le volume 20157 du Fonds français contient aussi une copie du «discours concernant l'usurpation de la Navarre», par Arnaud d'Oihenart avocat en

^{14bis} P. de Lhostal, *La Navarre en deuil*, Orthez, Rouyer, 1610, p. 183- 184

^{14ter} Ibid., p. 145

¹⁵ B. nat., Fonds français 20157, collection Dupuy 598, F^o 123-126, F^o 127-136

¹⁶ B. nat., collection Dupuy 598, F^o 5 à 120

¹⁷ *Notitia utriusque vasconiae*, L. II, ch. 2

¹⁸ B. nat., Fonds français 16674, F^o 266

¹⁹ Paris, Guillemot, 1648

la cour de Parlement de Navarre»²⁰. Ce texte a été reproduit par V. Dubarat dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Béarn et du Pays Basque*²¹. Apparemment, c'est le premier manuscrit de précis historique rédigé par A. d'Oihenart et dont la version imprimée se trouve dans le volume 598 de la collection Dupuy, après avoir subi quelques changements et corrections.

La Réserve de la Bibliothèque nationale conserve aussi un opuscule intitulé la *Déclaration historique de l'injuste usurpation et rétention de la Navarre, faite par les Espagnols*²². Le catalogue de la Bibliothèque nationale attribue à A. d'Oihenart ce texte imprimé en-8°, monté par collage in-4°, de 24 pages, sans date et sans lieu d'imprimerie. Mais aucun élément matériel ne le corrobore. Au contraire, l'analyse interne suscite bien des remarques et des interrogations. Le procédé d'argumentation historique qui y est utilisé est très dissemblable de celui qu'utilise A. d'Oihenart dans sa *Notitia* ou dans les manuscrits de la collection Dupuy et du fonds français. On peut donc émettre une double hypothèse: ou A. d'Oihenart n'est pas l'auteur de cet opuscule, ou bien s'il l'est, il s'agit d'une oeuvre de jeunesse qui montre qu'il a une connaissance peu approfondie de l'histoire de la Navarre. De cette dernière hypothèse, il faudrait conclure qu'il s'est livré à une étude systématique des sources de l'histoire de la Navarre assez tardivement, sans doute dans les années 1625-1635, et peut-être au contact de Paul Dupuy et André Duchesne.

Constatons par ailleurs qu'A. d'Oihenart arrivait à un moment où l'historiographie navarriste était sur le déclin ou commençait à s'essouffler, mais pouvait être revigorée par l'actualité internationale: malgré l'échange des princesses entre la France et l'Espagne sur la Bidassoa le 9 novembre 1615, les années 1620 restaient dominées par la politique expansionniste et hégémonique de l'Espagne. La France, prise entre la Maison d'Autriche et la Maison d'Espagne, avait des frontières mal assurées le long des Pyrénées. La tension franco-espagnole s'accrut après la journée des Dupes en 1630, culmina en 1635 avec l'expédition à Valteline de 12 000 soldats. Les premiers travaux de l'historien souletin devenu navarrais par adoption, prolongent ce mouvement navarriste qui, à l'évidence, ne produisit plus d'oeuvre importante en Pays Basque à partir des années 1625-1640. Mais il est très possible aussi que sa recherche historiographique lui ait été inspirée lors de son voyage à la Cour entre 1620 et 1625 pour la présentation d'un rapport sur les agissements des protestants en Soule. Dans ce cas, A. d'Oihenart serait l'homme de Richelieu qui chercha à réduire tant l'influence protestante en Soule qu'à sensibiliser l'opinion publique dans la guerre contre l'Espagne.

²⁰ F° 272-276

²¹ Année 1910, P. 579-586

²² B. nat., réserve Fontanieu, volume 207, F° 151-181

Quoi qu'il en soit, l'apport d'A. d'Oihenart à l'historiographie navarriste fut d'une très grande qualité. A son avis, cette cause avait été mal desservie par ses contemporains ou ses prédécesseurs:

«Aucuns de nos écrivains françois qui ont entrepris de le faire depuis, s'en sont acquités si mal que leurs escrits ont plus tost servy à établir la doctrine des adversaires qu'à la réfuter (...). Nos écrivains françois ayant demeuré d'accord du fait avec les adversaires, se sont attachéz simplement à la question du droit»²³.

Outre ses compétences de juriste, A. d'Oihenart apporta à la cause navarriste sa culture humaniste, une théorie et une pratique de la méthode historique. Les chapitres 6 à 10 du livre II contiennent un véritable exposé sur l'utilisation des sciences auxiliaires, le traitement des sources diplomatiques pour le dépistage des faux, l'établissement de l'authenticité, sur les règles de l'enquête documentaire:

– «Il faut être versé dans la lecture des textes historiques anciens et dans l'appréciation des anciens documents»²⁴.

«il faut que nous travaillions avec rigueur à l'examen diligent, à la recherche véridique (...) et ne rien explorer qui ne soit sous l'autorité des documents antiques ou conforme à l'appréciation des auteurs confirmés»²⁵.

– «il est bien connu et reconnu que les écrivains ont tendance à mentir lorsqu'ils recherchent les origines des anciens royaumes et états»²⁶.

Par rapport à la trame traditionnelle de ses prédécesseurs, historiens navarristes, A. d'Oihenart élargit son champ de vision historiographique à de nouveaux terrains d'observation comme l'ethnologie, les moeurs, la géographie, l'économie, les institutions. Dans ce sens, la *Notitia* correspond au genre des chorégraphies en vogue en XVI^e siècle, c'est-à-dire une connaissance —c'est le sens du terme latin «notitia»— d'ordre historique, géographique, économique, social, non pas sur le Pays Basque, mais sur les deux Vasconies. De ce point de vue, il rompt avec les mythes traditionnels du tubalisme et du cantabrisme²⁷, libère l'historiographie navarriste accaparée par la personne du roi et de ses

²³ *Déclaration historique de l'injuste usurpation et rétenion de la Navarre par les Espagnols*, op. cit.

²⁴ *Notitia*, L. II, ch. 7, p. 134-135 (2^e édition)

²⁵ *Ibid.*, L. II, ch. 9, p. 214-215

²⁶ *Ibid.*, L. II, ch. 10, p. 212-213

²⁷ Ces mythes avaient été largement répandus par Esteban Garibay. *Los XL libros del compendio historial de las chronicas y universal Historia de todos los reynos de España*, Anvers, C. Plautino, 1571. Andres de Poza, *De la antigua lengua, poblaciones, en que de paso se tocan algunas cosas de Cantabria*. Bilbao, Mathias Mares, 1587. Baltasar de Echave, *Discursos de la Antiguedad de la lengua cantabria*, Mexique 1607. A consulter aussi: J. de Urquijo, «Oihenart contra Garibay y Morales», *R.I.E.V.*, 1922, P. 448-454.

intérêts géostratégiques et, centrant son sujet sur les deux Vasconies, permet la détermination identitaire des Basques sur le plan de l'histoire et de la géographie. L'introduction du concept de «Vasconia» (lieu), «Vascones» (habitants) constitua donc un saut qualitatif dans l'historiographie du Pays Basque. Son souci linguistique et grammatical qui l'amena à aborder le champ historique de la langue basque, sa vaste culture gréco-latine, sa grande connaissance des auteurs gréco-latins, le renouvellement de la cartographie de Ptolémée à la fin du Moyen-Age²⁸, la publication des sources germaniques²⁹ qui utilisaient le double vocable «Wasconia citerior», «Wasconia ulterior»³⁰ constituèrent autant d'éléments permettant l'écriture d'une histoire centrée sur un pays et ses habitants aux traits semblables et dissemblables à la fois, de part et d'autre des Pyrénées et de la Bidassoa.

3. OIHENART ÉRUDIT LIBERTIN

La démarche historiographique d'A. d'Oihenart, même si elle répondait initialement à des motivations géostratégiques éventuellement inspirées par l'entourage de Richelieu, fut essentiellement scientifique. Il ne pouvait en être autrement, car une autre caractéristique d'A. d'Oihenart fut de participer au mouvement social et politique connu sous le nom de libertinage et qui renouvela la vie érudite du XVIIe siècle. L'étude de sa correspondance révèle qu'il entretenait d'étroites relations d'amitié, de travail avec les historiens, les juristes, les théoriciens des droits de la monarchie française.

Il est l'un des proches d'A. Duchesne, —«qui ejus consuetudine familiariter utuntur»—, géographe puis historiographe du roi, protégé du cardinal de Richelieu, et qui mit à la disposition de l'historien basque sa bibliothèque personnelle³². Il tient en haute estime Jean Descordes «théologien et chanoine de Limoges qui m'a aidé par sa contribution personnelle et sa bibliothèque»³³. P. Dupuy, historiographe de Sa Majesté, créa la célèbre académie Putéane.

²⁸ Il a pris soin de consulter à la Bibliothèque du roi à la fois les éditions latine et grecque (*Notitia*, L. I, ch. 3)

²⁹ A. d'Oihenart a su utiliser avec intelligence et compétence les collections diplomatiques publiées fin XVIe siècle, début XVIIe siècle: A. Duchesne, *Historiae Francorum Scriptores*, 1636-1649, P. Pithou, *Historiae Francorum*, 1596, M. Freher, *Germanicarum rerum scriptores*, 1600-1601, *Corpus Franciae historiae veteris*, 1613, R. Hoveden, *Annalium pars*, 1601, G. Nuenario (H. Neunar), *Annales germaniques*, Cl. Robert, *Gallia christiana*, 1627, A. Schott, *Hispaniae Illustratae Scriptores*, J. de Serres, *Inventaire général de l'histoire de France*, 1608.

³⁰ Notamment Annales Bertiniani, anno 836. A consulter sur cette question J. Clémens, «Hispania citerior et Vasconia citerior au IXe s.» dans *Le Sud Ouest et la péninsule ibérique*, Pau, 1987, p. 87-97.

³¹ *Notitia*, L. III, ch. 10

³² *Notitia*, L. II, ch. 17

³³ *Notitia*, L. II, ch. 13, 14, L. III, ch. 3

A. d'Oihenart le considère, dit-il, «ma grande aide dans mes études»³⁴. Ajoutons les frères Scévole et Louis de Ste Marthe et le fils de ce dernier, Pierre Gaucher, tous les trois historiographes du roi. La Bibliothèque nationale conserve une lettre de Pierre Gaucher qui était en outre conseiller, maître d'hôtel du roi:

«Nous avons fort parlé de votre Histoire de Navarre, que l'on attend de vous avec impatience. Vous êtes le seul et unique en France capable de cet ouvrage. On vous conjure de le mettre à jour»³⁵.

La lettre est du 12 janvier 1665. A. d'Oihenart n'écrivit jamais une telle histoire de Navarre. Pierre Gaucher était-il un nostalgique des temps révolus? Car, depuis le Traité des Pyrénées de 1659, les passions s'étaient adoucies entre la France et l'Espagne.

Ainsi, à considérer sa correspondance et ses relations, on peut cerner avec assez de précision le profil culturel et politique du cénacle autour duquel évoluait A. d'Oihenart. Jean Mesnard, au colloque de Limoges de 1976, a bien défini «ce milieu où se manifestent un catholicisme intransigeant et l'obsession de la lutte contre l'hérésie, milieu érudit, de juristes et historiens, conseillers écoutés de la monarchie et foncièrement gallican»³⁶. Constitués en réseaux de correspondance, organisés en assemblées de réflexion et de travail, réunis autour de la célèbre académie Putéane, ces érudits libertins s'illustrèrent par le refus du principe d'autorité et de tradition dans le domaine scientifique, par la dénonciation de l'ignorance et de la crédulité, par le développement de l'esprit de critique et d'interrogation: autant de principes et d'énoncés que l'on retrouve dans le discours et la pratique de la méthode historique de la *Notitia*. A l'adresse de l'historien aragonais Juan Briz Martinez, coupable à ses yeux de ne pas respecter les règles de la critique documentaire, son indignation d'érudit atteint le paroxysme: «qu'il aille régner parmi les gens inexpérimentés et crédules»³⁷. Dans le droit fil de ce que défendaient les libertins, il refuse de reconnaître comme fondement à l'histoire les affabulations et les croyances populaires, «l'argument de la tradition ancienne, de l'opinion populaire et du témoignage du grand nombre»³⁸. Il met en opposition le «vir eruditus» et le «vulgus populus»³⁹, signe de sa volonté d'affirmer une culture fondée sur la science, l'érudition. Les appréciations qu'il porte sur les historiens

³⁴ *Notitia*, L. II, ch. 2

³⁵ Lettre citée par Ph. Tamizey de Larroque, *Revue de Béarn*, T. X, année 1869 et J. de Jaugain, op. cit., p. 60-61

³⁶ Jean Mesnard, «La culture d'un chanoine de Limoges au début du XVII^e siècle: Jean Descordes» dans *Le limousin au XVII^e siècle, Actes du colloque pluridisciplinaire*, Limoges, 1976, p. 33 - 52

³⁷ *Notitia*, L. II, ch. 7, p. 135 (2^e édition)

³⁸ *Notitia*, L. II, ch. 10, p. 212-213 (2^e édition)

³⁹ Voir notamment les livres I et II

Zurita, Duchesne, Mariana, Morales, Dupuy, Scaliger⁴⁰ révèlent que son discours sur la méthode est un discours normatif: assuré de la prééminence de son savoir de «vir eruditus», il veut le transmettre à ses pairs ou le déployer devant les instances supérieures du pouvoir. La dédicace de la *Notitia* révèle l'aspiration du cadet de Mauléon à briller devant les hautes sphères du pouvoir par l'application de la méthode des «quaestiones disputae» face aux historiens aragonais, catalans, castillans sur la question de l'origine du royaume de Navarre et de son appartenance. L'arbitre ne peut être que le très puissant seigneur de Loménie, secrétaire d'Etat pour la Maison de Navarre: «Je défère ce procès à ton tribunal et si tu prononces une sentence qui m'est favorable, j'estime que j'aurai obtenu les fruits les plus précieux de mon travail».

Ainsi, on comprend que le souci des règles de la bonne versification basque, objet de la première partie de ce colloque, se retrouve au niveau de l'érudition scientifique et de la transmission du savoir historique, correspond au mouvement des libertins. On retrouve le même souci dans le domaine des normes de vie sociale et de morale. A part l'étude, non renouvelée, de Jaurgain, nous ne connaissons pas dans le détail le travail que réalisa Oihenart en tant que syndic du tiers état de Soule⁴¹. Mais si l'on suit ce que dit Jaurgain, il est significatif qu'en 1629, A. d'Oihenart présenta des propositions:

«contre ceux qui font assemblée de gens ou mènent suite aux messes nouvelles (...) aux convis, festives extraordinaires, largesses d'argent, et suite de gens qu'on a accoustumé pratiquer au fait des baptêmes des enfants et aux funérailles des morts, à la grande foule du peuple, et pareillement sur les démarches, profanations ou insolences qui se commettent aux veilles de Saint-Jean-de-Licharre, de la Magdeleine et autres»⁴².

Il est vrai qu'un document isolé ne suffit pas à faire une démonstration en histoire. Mais il indique dans quelle direction il faut rechercher le modèle culturel et social véhiculé par A. d'Oihenart. Méfiant, sinon hostile aux pratiques populaires jugées excessives, dans le domaine de la fête comme des célébrations liturgiques, A. d'Oihenart reprend l'héritage, aussi bien de l'Eglise du Concile de Trente, de l'Humanisme que des ordonnances de Jeanne d'Albret pour une morale publique normative et contenue, conformément au mouvement de convergence des autorités administratives comme des Eglises. C'est aussi un aspect de la culture des élites dans cette première partie du XVIIe siècle.

⁴⁰ *Notitia*, L. I, ch. 9, 11, 12, L. II, ch. 2, 5, 7, 9, 10

⁴¹ Il est dommage que pour approfondir cette question, je n'aie pas pu obtenir les autorisations nécessaires pour consulter le fonds XVIIe siècle des archives de l'actuel syndicat du Pays de Soule.

⁴² Cité sans donner la référence par J. de Jaurgain, op. cit., p. 19

CONCLUSION: LE GRAND HUMANISME DU PETIT PEUPLE D'ÉRUDITS

Les nombreuses citations, les références qu'il donne abondamment tout au long de la *Notitia* montrent qu'Oihenart possède une vaste érudition historiographique. Ayant une grande connaissance des auteurs anciens, médiévaux, modernes, il a su utiliser avec intelligence et compétence, conformément à l'esprit critique des libertins, la nouvelle production historiographique que proposait le marché du livre. Les 264 sources narratives et diplomatiques qu'il a utilisées et dont 168 sont des éditions des XVI^e et XVII^e siècles, constituent la matérialisation d'un savoir vaste, renouvelé, moderne.

A. d'Oihenart fait partie de ce que P. Chaunu appelle, pour le XVII^e siècle, le «peuple d'érudits (...) petit peuple courageux et passionné»⁴³.

Il est assez anachronique de présenter A. Oihenart en opposition face au «pouvoir royal (qui) essaye de détruire les libertés de la Soule»⁴⁴. Opposer le pouvoir central monarchique et l'activité d'hommes comme A. d'Oihenart relève de ce que P. Vilar appelle les «effets rétro» d'une prise de conscience⁴⁵ mais ne correspond pas à la réalité du comportement social au XVII^e siècle, de part et d'autre de la Bidassoa. D'ailleurs, J. Azurmendi, dans son étude sur *L'histoire de la pensée et de l'enseignement basques*, a jeté un éclairage pertinent sur la longue liste des écrivains basques originaires de Navarre, Alava, Biscaye, Guipuzcoa, versés particulièrement dans l'histoire et le droit institutionnel, et qui mirent leur compétence au service de «l'idéologie impériale», la «dynamique impériale de la Maison d'Autriche»⁴⁶.

Après la mort d'A. d'Oihenart, son fils Gabriel confia les archives de son père à Colbert⁴⁷.

C'était une manière de prolonger en quelque sorte l'attachement de l'érudit à la monarchie des Lys.

«Monseigneur,

Persuadé par M. le Président Doat que les Recüeil de Mémoires de feu mon père sur les Antiquités de la Navarre et de la Gascogne à la recherche desquelles il a travaillé pendant vingt et cinq ou trente ans, et y a finy ses jours, pourroit estre agréable à vostre excellence. Je prends la hardiesse Monseigneur, de vous les envoyer, glorieux d'avoir le moyen de vous faire un présent très disproportionné à la vérité et à vostre mérite. Ces Recueils sont contenus en vingt et trois volumes in folio tous manuscrits lesquels j'ay fait mettre dans deux caisses de sapin dont je fais l'adresse par ordre de

⁴³ P. Chaunu, *Histoire et science sociale*, Paris, Sédés, 1974

⁴⁴ E. Goyheneche, *Notre Terre Basque*, P. 85-86

⁴⁵ P. Vilar, «Culture, nation, histoire», *R.I.E.V.*, 1983, n° 2, p. 251-260

⁴⁶ In *Euskal Herria, Historia y Sociedad*, 1985, p. 369 - 373

⁴⁷ B. nat., Fonds français, nouvelles acquisitions, n° 22765, F° 233.

mondict Sieur de Doat à M. Caracary, garde de la Bibliothèque Royale (par l'intermédiaire de M. l'abbé d'Eliceiry, depputé du clergé de Navarre). J'y joins aussy un traicté du mesme Auteurs sur l'usurpation de la Navarre, et un mémoire que j'ay dressé de mon cru sur un petit domaine de Sa Majesté en ce Pays (...).

«Monseigneur
A St-Pallais le 15 octobre 1675

Doihenar La Sale
Senneschal de Robbe
Longue en Navarre»⁴⁷.

OIHENART HISTORIGILE: BERE INGURUGIROAZ ZENBAIT APUNTE

Historiako lan baten ikertzeko, idazlearen obra aztertzea ez da aski. Nolako ingurugiroan bizi izan den lantzeak bere argitasun berezia ekartzen du.

Artxibategietako errautspean dauden eskuskribuak baliatuz, Oihenarten hiru itxura edo alde lantzen dira hemen.

Lehenik, goi mailara heldu nahi zuen noblezia berriko kidea izan zen Oihenart, bere talendua garai horretan birregituratu zen Monarkiaren alde emanez.

Bigarrenetik, bere historiografiaren norabidea mugimendu nabarristaren ildotik ulertu behar da, baina Baskonismo adigaiari behar zaion kokagunea emanez, tubalismoaren eta kantabrismoaren ustekeriak baztertuz.

Azkenik, jakituria haundiko gizona bada Oihenart, XVII. mendean errotu zen libertino deitu mugimendu sozio-politikoari esker izan da, sare horretan ere kokatu behar baita A. Oihenart.

ABREVIATIONS

A.D.P.A.: Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques

A. nat.: Archives nationales

B. nat.: Bibliothèque nationale